

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009 à 18 H 30

Dans la salle des fêtes de VIELLE
(en raison de l'indisponibilité temporaire pour travaux de la salle du Conseil Municipal)

L'An deux mille neuf, le vingt-trois du mois de novembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de VIELLE (le lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du Conseil Municipal à la Mairie, étant indisponible en raison de travaux) sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de novembre.

Présents : Mesdames CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie,
DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine (en retard arrivée au point 4; pouvoir à M. Trambouze), FERREIRA Mireille (en retard, arrivée durant la désignation du secrétaire de séance),
et SAUBION Béatrice,
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique,
LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre,
MEIRANESIO Laurent et TRAMBOUZE Bernard

Absentes : Mme HERRY Emmanuelle, *représentée par M. TRAMBOUZE*,
Mme JOUSSELIN Nadine, *représentée par Mme DASQUET*

Secrétaire de séance : Mme Chantal CABANNES

Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*
* *

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire demande quel est l' élu qui souhaite tenir le secrétariat de séance.

Mme Chantal CABANNES se propose pour tenir le rôle de secrétaire de séance.

Vote pour la désigner :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

Mme Chantal CABANNES assurera le secrétariat de la présente séance du Conseil Municipal.

Ordre du Jour

par convocation en date du 16 novembre 2009

1. Approbation du PV de la dernière réunion
2. Droit de préemption
3. Assurances
4. Travaux VRD
5. Demandes d'aides financières tempête Klaus
6. Remboursement de caution
7. Avis sur sentiers de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet
8. Demandes de subvention
9. Installation taxi sur la commune
10. Modifications budgétaires
11. Acquisitions de DSA
12. Label station verte de la commune
13. Personnel
14. Dissolution du SIVU surveillance des Plages et Lacs Landais et transformation en Syndicat Mixte
15. Election des délégués du Syndicat Mixte précité
16. Election membres de la CAO
17. Election des délégués groupement de commande pour création aires de dépôts des déchets du littoral
18. Fixation de tarifs
19. Affaires foncières
20. Affaires juridiques
21. Affaires diverses

Monsieur le Maire sollicite le rajout du point suivant :

1. Cession mobilière

Vote pour approuver cette adjonction :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	14
- abstention :	01 (Mme SAUBION)
- exprimés :	13
- contre :	0
- pour :	13

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Approbation du PV de la dernière réunion
2. Droit de préemption
3. Assurances
4. Travaux VRD
5. Demandes d'aides financières tempête Klaus
6. Remboursement de caution
7. Avis sur sentiers de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet
8. Demandes de subvention
9. Installation taxi sur la commune
10. Modifications budgétaires
11. Aquisition de DSA

12. Label station verte de la commune
13. Personnel
14. Dissolution du SIVU surveillance des Plages et Lacs Landais et transformation en Syndicat Mixte
15. Election des délégués du Syndicat Mixte précité
16. Election membres de la CAO
17. Election des délégués groupement de commande pour création aires de dépôts des déchets du littoral
18. Fixation de tarifs
19. Cession mobilière
20. Affaires foncières
21. Affaires juridiques
22. Affaires diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2009 dont le secrétaire de séance était M. Ange CARAMANTE.

- *Réponse à la question posée par Mme SAUBION lors du précédent conseil municipal concernant la puissance du groupe électrogène mis à disposition par ERDF : 10,80Méga-Joules*
- *Mme FERREIRA demande si le courrier adressé pour l'excuser le 17/09 a bien été reçu, monsieur le Maire confirme que ce courrier est bien arrivé.*

Vote pour approuver ce procès-verbal :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	14
- abstention :	1 (Mme FERREIRA)
- exprimés :	13
- contre :	1 (Mme SAUBION)
- pour :	12

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle qu'il a délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008).

Il informe le conseil municipal que deux DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

- Bien vendu : bâti sur terrain propre de 1.000 m_ environ, au bourg de Vielle
Prix : 200.000 €
- Bien vendu : logement en copropriété à Berguin à Vielle
Prix : 104.000 €

Mmes SAUBION, FERREIRA et M. MAUBOURGUET consultent les documents.

3. ASSURANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DASQUET.

3.1 2^{ème} REMBOURSEMENT D'ASSURANCES TEMPETE KLAUS

Concerne la garantie souscrite par la commune auprès de GROUPAMA pour les dommages aux biens.

Dans le cadre des dégâts occasionnés aux biens assurables de la Commune, c'est-à-dire aux immeubles, GROUPAMA a déjà remboursé à la Commune la somme de 12.379 € (dont 700 € pour la perte de denrées fraîches au restaurant scolaire).

Une demande de remboursement complémentaire, d'un montant de 5.755,39 €, a été présentée à GROUPAMA. Après passage de l'expert, la somme remboursée est de 4.988,19 €, avec possibilité de 548 € supplémentaires sur présentation des justificatifs.

C'est donc une somme totale de 17.367,19 € qu'aura perçue la Commune au titre des dommages aux immeubles subis par la tempête Klaus, pour des réparations réalisées par le service bâtiment de la Commune (mis à part la réfection des toitures en ardoises des deux églises réalisée par une entreprise spécialisée en couverture en ardoises : 3.269,62 €).

Vote pour approuver ce deuxième remboursement de 4.988,19 € et donner quitus à l'expert :

Vote pour approuver le remboursement :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

3.2 CONTRAT ASSURANCE TELETHON

Il serait bon, pour une protection maximale, de souscrire au contrat d'assurance proposé par les organisateurs structurels du TELETHON auprès de la MAIF, 79060 NIORT Cedex 9, dans le cadre de l'édition 2009 du TELETHON.

Montant de la prime : 31,00 €.

Vote pour souscrire à cette assurance et autoriser le Maire à signer le contrat :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

4. TRAVAUX DE VRD

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CAMOUGRAND.

Objectif : réaliser le repérage des voies, la nomination des rues, et la numérotation selon le principe métrique de la totalité des propriétés bâties de la commune.

Mme CAMOUGRAND présente de façon synthétique la proposition d'étude réalisée par AgeCarto, ainsi que le principe et la programmation de l'avancement des travaux :

- Le bureau d'étude va établir des plans de repérages de l'ensemble des voies à nommer ainsi que les parcelles à numérotter (délais de réalisation 1 mois)
- Cinq personnes : trois élus et deux administrés volontaires (Jean Nolibois et Pierre Laforie) vont nommer les rues (délais de réalisation environ 1 mois)
- Le bureau d'étude réalisera une carte de la commune, carte qui sera intégrée dans les supports situés à St-Girons et à Vielle, il établira un listing qui sera communiqué à une entreprise qui réalisera les panneaux et les numéros
- Toutes ses informations seront également communiquées aux services publics : La poste, les pompiers, EDF-GDF, France Télécom
- Des devis seront demandés à différentes entreprises pour la fourniture des panneaux, quand le quantitatif sera établi. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec deux entreprises pour une estimation.
- Le service technique municipal réalisera la mise en place des panneaux et des numéros selon les consignes du bureau d'étude, courant mars, avant les travaux de préparation pour la saison estivale
- Les administrés auront un mois à partir de la mise en place des panneaux pour faire changer gratuitement sur les cartes grises les adresses modifiées.
- Coût de l'étude 6 000,00 €.

Arrivée de monsieur CASTAINGS

Vote pour donner ordre de service au bureau d'étude :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

5. DEMANDES D'AIDES FINANCIERES TEMPETE KLAUS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DARMAILLACQ.

Trois dispositifs d'indemnisation des communes sont actuellement en cours pour ce qui concerne les dégâts subis par les **biens non assurables** :

1. Indemnisation par l'Etat concernant les espaces verts.
2. Indemnisation par le Département qui porte à la fois sur les dépenses d'urgence (fonctionnement) et sur les dépenses liées aux biens non assurables (investissement).
3. Indemnisation par le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne qui portera sur la remise en fonction immédiate des infrastructures, la mise en œuvre de mesures provisoires d'hébergement et la prise en charge de services de secours destinés aux besoins immédiats de la population, au nettoyage des encombrants et chablis des berges de rivière, à la sécurisation des monuments endommagés. Ce dispositif sera explicité très prochainement par Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne les demandes d'indemnisation déposées par la commune, elles sont les suivantes :

1) Pour l'indemnisation par l'Etat :

- espaces verts (des lotissements et des places publiques)	63.188 €
- voirie (routes, parkings, piste cyclable, fossés, chemins forestiers, Pare-feux, divers)	76.571 €
Soit une déclaration de frais pour un montant total de	<u>139.759 €</u>

M.MAUBOURGUET demande sur quelle base a été réalisé le chiffrage.

Réponse de monsieur le Maire : à partir de données fournies par le service technique, des factures d'achat de matériels.

Les documents sont présentés pour consultation à M.MAUBOURGUET, Mme SAUBION les consulte également.

Question de Mme SAUBION : La commune a acheté une fendeuse à bûches, combien coûte-t'elle ?

Réponse de monsieur le maire : voir le dossier de factures jointes.

Vote pour solliciter l'aide financière de l'état sur cette base :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstentions :	2 (Mmes FERREIRA et SAUBION)
- exprimés :	12
- contre :	0
- pour :	12

2) Pour l'indemnisation par le Département :

- dépenses particulières de fonctionnement (carburants et consommables, entreprises extérieures, location de matériels, achat de petits matériels) 44.446,23 €
 - dépenses d'investissement (achat d'un broyeur, d'une fendeuse et d'une tronçonneuse) 19.176,31 €
- Soit une déclaration de frais pour un montant total de 63.622,54 €

Vote pour solliciter l'aide financière du département sur cette base :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 2 (Mmes FERREIRA et SAUBION)
- exprimés : 12
- contre : 0
- pour : 12

6. REMBOURSEMENT DE CAUTION

Monsieur le Maire donne la parole à M. MEIRANESIO.

6.1 Pour M. David CAUMONT

L'état des lieux du logement de la gare n'a décelé aucune détérioration à charge de M. David CAUMONT, le logement présentant un état normal après plus de 5 ans d'habitation (mai 2004 à fin septembre 2009).

Mme SAUBION demande pourquoi des travaux ont alors été engagés dans ce logement ?

Réponse de monsieur le Maire : effectivement des travaux sont réalisés, mais ils visent à améliorer l'isolation thermique et phonique du logement pour le prochain locataire, et ne sont pas, comme l'a précisé monsieur MEIRANESIO, consécutifs à l'occupation du logement par le précédent locataire.

Vote pour ou contre cette restitution :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 0
- exprimés : 14
- contre : 0
- pour : 14

7 AVIS SUR SENTIERS DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET

Monsieur le Maire donne la parole à M.CARAMANTE.

La sous-préfecture des Landes sollicite l'avis des conseils municipaux des communes constituant le comité syndical du Courant d'Huchet, concernant la réalisation des sentiers d'interprétations.

Monsieur CARAMANTE présente synthétiquement le dossier d'information :

- projet initié par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet.
- complémentaire à la construction des pôles d'accueil et d'information en cours de travaux.
- s'inscrit dans le programme d'accueil du public validé par le Conseil National de la Protection de la Nature dans sa séance du 29 septembre 2004.
- objectif du projet d'aménagement des 6 sentiers : répondre aux soucis du respect de l'environnement et favoriser la compréhension du milieu grâce à son registre pédagogique.
- coût total estimé : 96.934 € HT.
- financement :
 - Europe (FEDER) : 60 %
 - Etat (Ministère de l'Ecologie) : 40 %

Monsieur MAUBOURGUET demande à ce que les sentiers sur la commune de Vielle-Saint-Girons soient repérés de façon à ce que l'on sache que l'on se trouve sur le territoire de la commune.

Madame CABANNES fait remarquer que l'objectif de la signalisation est pédagogique et concerne la botanique et la faune, la signalitique ne sera certainement pas faite dans le sens exprimé par monsieur MAUBOURGUET.

Vote pour donner un avis favorable à ce projet de sentiers :

- | | |
|---------------------------------------|----|
| - membres en exercice : | 14 |
| - ayant pris part à la délibération : | 12 |
| - votants : | 14 |
| - abstention : | 0 |
| - exprimés : | 14 |
| - contre : | 0 |
| - pour : | 14 |

8. DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu deux demandes de subvention :

8.1 SUBVENTION POUR PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE PRIMAIRE (classe CE1 et CE2)

Demande en date du 18 septembre 2009 reçue le 22 septembre de Mme REGNAULD, institutrice, pour une classe environnement « la forêt dans mon cartable », à Mimizan, du 12 au 16 octobre 2009.

- | | |
|--|------------|
| ○ coût global (pour 25 élèves) : | 4.644,00 € |
| ○ financement du Conseil Général (20%) | 928,80 € |
| ○ reste à financer | 3 715.20 € |
| ○ subvention demandée : | 1.238,40 € |

les deux tiers restant étant assumés par la coopérative scolaire, à noter que l'année prochaine le Conseil Général ne subventionnera plus ce type de projet.

Monsieur Maubourguet et madame Saubion font remarquer que le séjour a déjà eu lieu et que le conseil aurait pu être réuni plus tôt afin de statuer sur cette demande.

Vote pour l'octroi de cette subvention :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

8.2 SUBVENTION POUR PROJET DE Mme Sylvie FRECHES

M. CASTAING sort de la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.

Il s'agit pour madame FRECHES et sa coéquipière de participer au rallye des Gazelles se déroulant dans le SUD MAROCAIN, pour une durée de huit jours de raid, lors de la seconde quinzaine de Mars 2010.

- Principe : effectuer un parcours prédéfini en pointant les contrôles de passage en un minimum de kilomètres (et non de temps).
- Moyens :
 - . un road book mentionnant uniquement les coordonnées géographiques, caps ou distances des points de contrôles quotidiens – GPS interdit.
 - . une carte au 100 000ème.
 - . une boussole.
 - . une règle.
- Classement : il tient compte des kilomètres parcourus et du nombre de contrôles de passage validés.

Monsieur MAUBOURGUET, Mmes FERREIRA, SAUBION et CABANNES consultent la plaquette de présentation du projet.

Vote pour l'octroi de cette subvention :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	11
- votants :	13
- abstentions :	0
- exprimés :	13
- contre :	13
- pour :	0

9. INSTALLATION TAXI SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à M.CASTAINGS.

Madame Carole DUBAQUIER, représentant la SARL TAXI DU MARENSIN à LINXE, sollicite l'avis favorable de la Municipalité pour exercer son activité également à VIELLE-SAINT-GIRONS.

Suit un débat brouillon et animé sur : Qui va être salarié ou pas....

Vote pour l'octroi de cette subvention :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstention : 0
- exprimés : 14
- contre : 0
- pour : 14

10. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur des adaptations mineures d'écritures budgétaires, concernant les amortissements qui sont des opérations d'ordre :

- les articles de recettes 280413 et 280418 relèvent du chapitre 040 et non pas du chapitre 041.
- l'article en dépenses 6811 relève du chapitre 042 et non pas 043.

Mesdames SAUBION et FERREIRA demande à consulter les documents

Vote pour approuver ce qui précède :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 2 (mesdames FERREIRA et SAUBION)
- exprimés : 12
- contre : 1 (monsieur MAUBOURGUET)
- pour : 11

11. ACQUISITION DE DSA

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CABANNES.

Qu'est ce qu'un DSA : défibrillateur semi automatique.

A quoi sert-il ? En cas de malaise cardiaque, l'usage de cet appareil permet après analyse du rythme cardiaque de délivrer un choc électrique.

Prêt de 60 000 adultes sont victimes chaque année du syndrome de "mort subite" et souvent ces accidents se passent dans la rue ou dans des lieux publics.

Le temps d'attente entre un appel à un centre de secours et l'intervention même de l'équipe de sauveteurs est en moyenne de 20 minutes.

Une intervention dans les 5 premières minutes par un opérateur équipé d'un matériel adapté permet de faire repartir le cœur et ainsi d'augmenter les chances de survie de la personne.

Si l'opérateur est secouriste et peut associer l'usage du DSA à une réanimation cardio-pulmonaire c'est encore mieux.

Comme tout le monde n'est pas formé aux gestes des premiers secours, ce type de matériel donne en direct la marche à suivre, et lui seul au vu des analyses du rythme cardiaque détermine la puissance et le choc électrique nécessaire.

Pour confirmer cette démocratisation de l'usage, le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 permet l'utilisation de DSA par des personnes non formées à des techniques de soins et modifie le Code de la Santé Publique.

Les pouvoirs publics ont demandé aux collectivités locales de participer à l'équipement de leur territoire en défibrillateurs.

L'association des Maires des Landes propose une démarche commune en créant un groupement de commandes qui permettra de mutualiser les besoins et la gestion tout en faisant des économies sensibles.

Nous proposons d'acheter deux défibrillateurs (salle des sports et salle des fêtes).

Madame FERREIRA précise que ces appareils ne peuvent pas être utilisés sur des personnes ayant subi des opérations du cœur ainsi que sur les porteurs de cathéter.

Monsieur le Maire précise qu'un protocole (non encore défini) et une mini formation sera proposée aux responsables des associations locales afin de les familiariser avec les appareils et de voir les limites de leur usage en particulier en ce qui concerne les enfants précision apportée suite à une question posée par madame SAUBION. Dès l'année prochaine la présence de ce matériel sera obligatoire pour les clubs de foot.

Vote pour :

- a. Décider l'acquisition de 2DSA pour un montant 1 316,00 € HT soit 1 573,94 € TTC, l'un.
Total 3 147,88 € TTC les 2.
Prix comprenant : DSA (1 214 € HT), sacoche avec kit 1°secours (75 € HT), panneau de consignes 1°secours (8 € HT) étiquette de rappel des numéros d'urgence (3 € HT), chevalet mural (9 € HT), kit de panneaux directionnels.
- b. Contracter une assurance spécifique auprès du fournisseur, couvrant vol et dommage 35,37 € la première année, le double les années suivantes.
- c. Adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture et livraison de défibrillateurs.
- d. Approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet.
- e. Autoriser la commission de police hygiène et sécurité de l'association des Maires des Landes à choisir le titulaire du marché.
- f. Autoriser le président à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

Vote pour approuver ce qui précède :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

12. LABEL « STATION VERTE »

Monsieur le Maire donne la parole à M.LAPEYRADE.

La Commune vient de faire l'objet de 2 classements ; elle a obtenu :

- la dénomination de *commune touristique* sollicitée auprès de l'Etat par délibération du 17 septembre 2009 a été octroyée par arrêté préfectoral du 15 octobre 2009. Cette première étape étant franchie, la procédure de classement en *station de tourisme* peut donc être enclenchée.

- la dénomination *station verte* sollicitée par l'Office de tourisme auprès de la *Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige* a été obtenue, sous réserve de la délibération du Conseil Municipal actant la candidature au label.

Vote pour délibérer en ce sens :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	1 (Mme SAUBION)
- exprimés :	13
- contre :	0
- pour :	13

13. PERSONNEL

13.1 RENOUELEMENT OU CREATION DE SEPT POSTES CAE

Suite à la tempête Klaus 10 postes CAE ont été créés pour 12 mois le 28 février 2009. Ces contrats aidés vont arriver à échéance, pour devancer et anticiper une possibilité de prolongation de ces emplois aidés Monsieur le Maire demande au conseil de voter pour le renouvellement ou la création de sept postes.

Pour information un agent CAE coûte 290,00 € par mois à la commune.

Vote pour approuver ce qui précède :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DASQUET.

13.2 FORMATION CACES

Pour la bonne organisation des services techniques, afin que le service ne soit pas paralysé par l'indisponibilité ou l'absence pour raisons diverses (maladies, congés, etc...), des agents titulaires des CACES : nécessité de compléter les formations CACES des agents.

Besoins :

- CACES 1 : 7 agents
(tracteurs et petits engins de chantiers mobiles : tracteur agricole < 50 ch, mini-pelle jusqu'à 6T, mini-chargeuse jusqu'à 4,5T, moto-basculeur jusqu'à 4,5T, petit compacteur, machine à peindre les lignes sur la chaussée...)
- CACES 4 : 5 agents
(engins de chargement à déplacement alternatif : Chargeuse -sur pneus, sur chenilles- jusqu'à 4,5 T, chargeuse-pelleteuse -tracto-pelle-)
- CACES 8 : 3 agents
(Engins de transport ou d'extraction-transport : tombereau autoporteur, décapeuse automotrice avec ou sans auto chargeur, tracteur agricole > 50 ch)
- CACES PEMP1B (nacelle) : 2 agents
(Plates-formes élévatrices mobiles de personnes, de catégorie 1B
La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation multidirectionnelle)

Trois organismes spécialisés ont été consultés : APAVE, ECF, SOCOTEC (dossier détaillé ci-joint).

Les mieux-disants sont :

- pour les CACES 1, 4 et 8 : APAVE avec un prix de 3.115 € HT (pour 5 jours de formation).
- pour le CACES nacelle 1B : SOCOTEC avec un prix de 1.080 € HT (pour 1,5 jour de formation).

Vote pour confier les missions aux sociétés ci-dessus et autoriser le Maire à signer les conventions de formation :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

13.3 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RENOUELEMENT DU PERMIS POIDS LOURDS

Validation des permis poids-lourds. 9 agents sont titulaires de ce permis, jusqu'à ce jour l'agent réglait lui même son stage de validation, il est proposé que ce soit la commune qui règle ce type de frais. Soit 40 € environ par agent tous les cinq ans.

9 agents titulaires du permis poids-lourds sont concernés par cette mesure, et ce à plus ou moins brève échéance : Bernard LACOMME, Nicolas LARRIEU, Nicolas BRUTAILS, Patrick LHERBIER, Gilles DUMORA, Jean-Claude FOURGS, Christophe NOLIBOIS, Bruno GUITARD, et Jean-Luc WARLOP.

Vote pour délibérer dans ce sens :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

13.4 MEDAILLES D'HONNEUR

Le CNAS, auquel on adhère depuis septembre 2008, offre un chèque à chaque agent récompensé par une médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour sa carrière dans la fonction publique.

- au bout de 20 ans : médaille d'argent (chèque CNAS de 170 €)

Sont concernés :

- promotion 2009 : Gilles DUMORA, Jean-Claude FOURGS, Bruno GUITARD, Bernard LACOMME, Frédéric MINJOT, Jean-Luc WARLOP.
- promotion 2010 : Patrick CAULE, Bertrand GNEMMI, Patrick LARROQUE et Marie-José SOULÉ.

Ces 10 agents recevront leur diplôme à l'occasion du repas de fin d'année du personnel, le vendredi 11 décembre.

- au bout de 30 ans : médaille vermeil (chèque CNAS de 185 €) : aucun agent n'est concerné.
- au bout de 35 ans : médaille d'or (chèque CNAS de 245 €) : aucun agent n'est concerné.

Question : l'assemblée est-elle d'accord pour que dorénavant ces médailles soient offertes aux agents par la municipalité, sachant que leur prix unitaire indicatif, valeur novembre 2009, est d'environ :

- médaille d'argent : environ 37 € TTC + 7 € TTC l'écrin, soit 44 € TTC environ.
- médaille vermeil : environ 40 € TTC + 7 € TTC l'écrin, soit 47 € TTC environ.
- médaille d'or : environ 53 € TTC + 7 € TTC l'écrin, soit 60 € TTC environ.

Vote pour accord :

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

14. DISSOLUTION DU SIVU DE SURVEILLANCE DES PLAGES ET LACS LANDAIS ET TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE

Ce SIVU a pour objet la gestion de la surveillance des baigneurs sur les plages et lacs des Landes.

Une 2^{ème} compétence lui est dévolue : le contrôle de la qualité des eaux de baignade.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à sa dissolution afin de créer un syndicat mixte de gestion des baignades landaises.

14.1 DISSOLUTION DU SIVU DE SURVEILLANCE DES PLAGES ET LACS LANDAIS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- le principe de dissolution du syndicat intercommunal.
- les conditions de sa liquidation, à savoir le transfert vers le futur syndicat mixte :
 - . de l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat intercommunal
 - . des biens, droits et obligations du syndicat intercommunal
 - . du personnel du syndicat intercommunal (3 agents à temps non complet)

Vote:

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

14.2 TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour approuver la création du Syndicat mixte de gestion des baignades landaises et décider l'adhésion de la Commune à celui-ci.

Vote:

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	0
- exprimés :	14
- contre :	0
- pour :	14

15. ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE PRECISTE

Etaient délégués du SIVU dissous point 14.1 :

- délégué titulaire : Bernard TRAMBOUZE
- déléguée suppléante : Karine DASQUET

Vote à bulletin secret.

Se portent candidats pour le rôle de délégué titulaire (ordre alphabétique) :

- MAUBOURGUET Jean-Pierre
- TRAMBOUZE Bernard

12 plis; 3 voix pour M.MAUBOURGUET; 8 voix pour M.TRAMBOUZE; 1 bulletin nul.

M. TRAMBOUZE Bernard ayant obtenu la majorité des voix est nommé délégué titulaire du syndicat mixte de gestion des baignades landaises.

Se portent candidats pour le rôle de délégué suppléant (ordre alphabétique) :

- DASQUET Karine
- SAUBION Béatrice

Vote à bulletin secret : 14 plis; 11 voix pour Mme DASQUET; 3 voix pour Mme SAUBION.

Mme DASQUET Karine ayant obtenu la majorité des voix est nommée déléguée suppléante du syndicat mixte de gestion des baignades landaises.

16. ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Commission communale d'adjudication et d'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe : cette commission a été créée en début de mandat, le 3 avril 2008.

Depuis cette date, elle a perdu suite à des démissions d'élus :

- 2 membres titulaires sur 3
- 1 membre suppléant sur 3

Si l'on se réfère aux résultats du vote du 3 avril 2008, on se rend compte qu'il est impossible de la reconstituer à partir de ces résultats puisque tous les candidats de la liste n° 2 en présence ont démissionné.

Il faut donc procéder à une réélection complète, au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Procéder en deux temps : d'abord les titulaires, ensuite les suppléants.

Monsieur le Maire demande aux candidats de se présenter, liste non modifiable de trois personnes

:

Titulaires :

Candidats liste 1 : M. TRAMBOUZE, Mme DASQUET, M. CARAMANTE.

Candidats liste 2 : M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION.

Vote à bulletin secret : 14 plis; 2 voix pour liste 1; 11 voix pour liste 2; 1 bulletin nul.

Sont élus : M.TRAMBOUZE; Mme DASQUET; M.MAUBOURGUET.

Suppléants :

Candidats liste 1 : Mme CAMOUGRAND; M.LAPEYRADE; M. CASTAING.

Candidats liste 2 : Mme SAUBION, Mme FERREIRA.

Vote à bulletin secret : 14 plis; 3 voix pour liste 1; 9 voix pour liste 2; 2 bulletins nuls.

Sont élus : Mme CAMOUGRAND; M.LAPEYRADE; Mme SAUBION.

17. ELECTION DES DELEGUES GROUPEMENT DE COMMANDE POUR CREATION AIRES DE DEPOTS DES DECHETS DU LITTORAL

Doivent être issus de la Commission communale d'adjudication et d'appel d'offres.

Vote à bulletin secret pour la nomination de :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Se présentent comme délégués titulaires :

- MAUBOURGUET Jean-Pierre
- TRAMBOUZE Bernard

Vote à bulletin secret : 14 plis; 3 voix pour M.MAUBOURGUET; 10 voix pour M.TRAMBOUZE; 1 voix pour Mme DASQUET.

M.TRAMBOUZE Bernard ayant obtenu la majorité des voix est nommé délégué titulaire du groupement de commande pour la création des aires de dépôt des déchets du littoral.

Se présentent comme délégués suppléants :

- LAPEYRADE Alain
- SAUBION Béatrice

Vote à bulletin secret : 14 plis; 1 voix pour Mme CAMOUGRAND; 10 voix pour M.LAPEYRADE; 3 voix pour Mme SAUBION.

M LAPEYRADE Alain ayant obtenu la majorité des voix est nommé délégué suppléant du groupement de commande pour la création des aires de dépôt des déchets du littoral.

18. FIXATION DES TARIFS

18.1 TARIFS 2010

Monsieur le Maire propose un document présentant les tarifs appliqués pour chaque poste et demande au conseil, qui l'accepte, de voter de façon globale les tarifs 2010.

Suit la lecture des différents points et la proposition de tarifs.

Un aparté est fait sur le marché de nuit qui se tient l'été à la plage. Monsieur MAUBOURGUET a en main un courrier de monsieur BARBE gestionnaire du marché de nuit estival. Différentes possibilités sont présentées de façon confuse, Monsieur le Maire reporte ce point à une réunion ultérieure.

Vote pour l'application des nouveaux tarifs ainsi déterminés:

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 13
- contre : 1 (Mme SAUBION)
- pour : 12

Monsieur MAUBOURGUET s'abstient car il ne comprend pas les augmentations partielles et importantes de certains tarifs. Par exemple augmentation pour la location des salles communales sans cuisine de St-Girons. Il n'accepte pas la suppression de la mise à disposition de l'arrière-salle de la salle des fêtes de St-Girons.

Madame SAUBION vote contre car l'augmentation des tarifs pour les habitants de Vielle-Saint-Girons ne se justifie pas surtout dans la période actuelle.

18.2 A FACTURER A L'EHPAD

Deux tarifs sont à fixer :

- l'un pour la contribution de l'EHPAD aux frais de personnel administratif de la Commune
- l'un pour le remboursement de travaux réalisés par le service communal bâtiment.

18.2.1 POUR LES FRAIS DE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le secrétariat de l'EHPAD est assuré par du personnel communal, depuis 2006, le tarif est fixé à 4.000 € par an.

Vote pour fixer le tarif à compter de l'exercice 2009 à : 4.000 € et le maintenir à ce niveau jusqu'à son éventuel changement :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstention : 1 (Mme SAUBION)
- exprimés : 13
- contre : 0
- pour : 13

18.2.2 POUR LES TRAVAUX REALISES PAR LE SERVICE COMMUNAL BATIMENT

Le service bâtiment de la commune assure des petits travaux d'entretien. Une estimation basée sur le temps passé et sur l'achat du matériel est faite pour un montant de 9 828,94 €.

Vote pour facturer cette somme à l'EHPAD :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 3 (Mme FERREIRA et SAUBION, M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 11
- contre : 0
- pour : 11

19. CESSIONS MOBILIERES

Le parc des véhicules des services techniques est ancien et certains véhicules ne sont plus adaptés aux travaux à réaliser. Il est proposé de vendre d'occasion des tracteurs, afin de racheter de nouveaux véhicules d'occasion également.

Proposition de mise à la vente de :

- tracteur ISEKI :
Trop petit pour certaines utilisations (entretien stade et espaces verts) et doit être équipé de moyens plus amples
Vente estimée à 10.000 €
- tracteur MASSEY FERGUSON :
Très bonne mécanique mais trop ancien pour adapter des outils plus modernes ou pour trop de frais
Vente estimée à 3.000 €
- tracteur LANDINI :
A beaucoup servi ; était affecté à la tonde-broyeuse ; le moteur a été refait à neuf et très bonne mécanique
Sert à l'entretien des fossés et à la tonte des grandes surfaces environ 8 mois par an, d'où location envisagée à la place d'un rachat
. vente estimée à 6.000 €
- tracteur RENAULT :
trop usé et a beaucoup servi sur la plage et pour des chargements en tout genre
vente estimée à 10.000 €

Avec les 29.000 € retirés de cette vente, il sera essentiel d'opérer le remplacement par 2 nouveaux tracteurs, les plus polyvalents possibles.

L'objectif est de :

- diminuer le nombre de tracteurs sur le parc (coût et rentabilité)
- adapter les véhicules aux besoins du service technique.

Vote pour autoriser le Maire à vendre ces tracteurs aux plus offrants :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 14
- abstentions : 2 (Mme SAUBION, M.MAUBOURGUET)
- exprimés : 12
- contre : 0
- pour : 12

Information sur les acquisitions de véhicules par la Commune, budgétisées en 2009 :

- petit camion-benne 3,5 tonnes : 22.126 €
- camion polybenne 14 tonnes Renault : 72.000 €
- camion petite benne 6 tonnes (espaces verts) : 28.460 €
- véhicule DACIA : 10.197 €

20. AFFAIRES FONCIERES

Cession à la Communauté des Communes du Canton de Castets, pour l'euro symbolique, du terrain nécessaire à l'emprise de la piste cyclable qui reliera Taller à Vielle via Castets et Linxe.

Les parcelles AM 92 et 99 ont fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2009. La parcelle AM 93, qui vient de faire l'objet d'une division par le cabinet de géomètres DUNE de Soustons, peut être maintenant cédée.

Parcelle lieu dit La Gare, section AM n° 93p d'une contenance de :

- 4 a 64 au nord de la route départementale
- 20 a 57 au sud de cette même route départementale

Vote pour la céder gracieusement dans les mêmes conditions que les parcelles AM 92 et 99 :

Monsieur MAUBOURGUET demande qui va régler les honoraires du géomètre ? La communauté des Communes, mais cette réponse sera confirmée après vérification.

Madame SAUBION demande où s'arrête la piste cyclable ?

Vote pour approbation:

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| - membres en exercice : | 14 |
| - ayant pris part à la délibération : | 12 |
| - votants : | 14 |
| - abstention : | 1 (Mme FERREIRA) |
| - exprimés : | 13 |
| - contre : | 1 (Mme SAUBION) |
| - pour : | 12 |

21. AFFAIRES JURIDIQUES VOTE POUR APPROBATION :

21.1 JUGEMENT RELATIF A LA CITATION A COMPARAITRE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DAX

Madame SAUBION tient à préciser qu'elle ne porte pas plainte contre Monsieur le Maire de Vielle-Saint-Girons mais contre Monsieur Trambouze.

Vote pour donner pouvoir à Monsieur le Maire de nommer un avocat pour faire appel du jugement du 23/11/09:

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - membres en exercice : | 14 |
| - ayant pris part à la délibération : | 12 |
| - votants : | 14 |
| - abstentions : | 1 (M. TRAMBOUZE) |
| - exprimés : | 13 |
| - contre : | 3 (Mme FERREIRA et SAUBION,
M. MAUBOURGUET) |
| - pour : | 10 |

21.2 RECOURS SEPANSO CONTRE PLU

Réception en mairie le 16 octobre 2009 de 2 requêtes pour excès de pouvoir déposées par la SEPANSO LANDES auprès du Tribunal Administratif :

- contre la délibération du 10 mars 2009 approuvant le projet de révision du POS et sa transformation en PLU.

- contre la délibération du 29 juin 2009 portant approbation complémentaire du projet de révision du POS et sa transformation en PLU.

Avocat de la SEPANSO : SCP D'AVOCATS ETCHEGARAY & ASSOCIES, 50 avenue Louise Darracq, 64100 BAYONNE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la défense de la Commune à Me Bertrand DEFOS DU RAU, avocat à DAX, via la garantie « risques juridiques » souscrite auprès de MMA ASSURANCES.

Monsieur le Maire fait lecture du texte de la première délibération.

Suite à cette lecture monsieur MAUBOURGUET relève que sept points concernent des problèmes de non réponses du bureau d'étude géomètre qui a rédigé le document PLU.

Pas de débat, affaire en cours.

Vote pour désignation de l'avocat via la compagnie M.M.A.:

- membres en exercice :	14
- ayant pris part à la délibération :	12
- votants :	14
- abstention :	1 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés :	13
- contre :	0
- pour :	13

22. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table.

Monsieur MAUBOURGUET demande si le vieux camion a été vendu. Réponse faite par madame DASQUET : il est toujours à la vente.

Monsieur CASTAINGS : RAS

Madame FERREIRA déplore ne pas avoir pu consulter les dossiers de préparation de ce présent Conseil Municipal, lors de sa visite en mairie samedi matin le 21/11/09 en compagnie de monsieur MAUBOURGUET et madame SAUBION. Monsieur le Maire refusant de les recevoir, s'enferme à clé dans son bureau après l'avoir agressée et repoussée alors qu'elle voulait rentrer dans ce même bureau.

Monsieur le Maire répond que ce samedi 21/11, à l'heure où elle s'est présentée avec Mme SAUBION et M. MAUBOURGUET à la porte de son bureau il était en pleine préparation d'un mariage

qui s'est déroulé à 11 H 00 dans son bureau (la salle des mariages n'est pas disponible à cause de travaux en cours). Etant seul avec un seul agent en mairie, il n'avait matériellement pas le temps de les recevoir et de préparer le mariage.

Madame CABANNES déplore l'ambiance électrique de ce Conseil Municipal et attend des Conseils Municipaux plus constructifs.

Monsieur MEREISANO : RAS

Madame SAUBION déplore de ne pas avoir pu consulter les dossiers de préparation de ce Conseil Municipal lors de sa visite en mairie le samedi 21/11/09.

Précise, concernant le tracé de la future piste cyclable réalisé par la communauté des communes, qu'il y a des problèmes au niveau du pont de Loupsat.

Rappelle que la piste actuelle présente des dangers consécutifs à la tempête Klaus qui n'ont pas été réglés.

Monsieur CARAMANTE s'est penché pacifiquement sur les bornes de la sauveté et propose un projet de classement et de mise en valeur. Il fait une lecture d'un texte inspiré par les recherches de Pierre Laforie.

Madame DASQUET déplore également l'ambiance de ce Conseil, comme madame DARMAILLACQ.

Monsieur LAPEYRADE présente ses excuses à madame FERREIRA, pour une réponse un peu virulente qu'il lui a faite durant le conseil.

Il demande si monsieur Soulard a toujours le droit d'exercer en tant que taxi à Vielle-St-Girons, réponse : non droit caduque car droit jamais exercé.

Fait lecture du texte annexé à ce présent PV.

Madame SAUBION reprend la parole pour expliquer, suite à une remarque de Monsieur le Maire lors du précédent Conseil, que le souci d'odeur dans le quartier de monsieur HOUEE est lié à un problème de fosse septique non localisée.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes sous la pluie au monument aux morts le 11 novembre dernier pour chanter la Marseillaise. Déplore que peu d'élus et de monde ne se déplacent pour honorer les soldats des différents conflits, chacun devant être conscient de ses droits mais aussi de ses devoirs.

Suivent de nouveau, des échanges agités frôlant pour certaines remarques l'irrespect vis à vis de la fonction du premier élu.

Séance levée à 22 h 00.

Texte émanant de Monsieur Alain LAPEYRADE, accepté par Monsieur le Maire, pour insertion au présent procès-verbal.

Monsieur le Maire,

Je voudrais poser une question à propos de la communauté des communes CLN.

Vous savez, bien entendu, que la TP communale est passée dans le giron de la Communauté des communes, par le biais de la TPU, nous délestant, par la même occasion d'une manne financière importante, même si une partie est reversée à la commune, une partie seulement; Incidence non négligeable pour la Communauté des communes, l'adoption de la TPU a induit l'octroi, d'une subvention d'état, accordée à tous les EPCI se dotant de la TPU.

Mais là n'est pas l'objet de ma question.

Comme tout le monde, j'entends parler de la suppression de la taxe professionnelle, soit **3160 000 €** en 2007, **3 600 000 €** environ prévus pour 2009 dont un équivalent, ou presque, intitulé **CET (Contribution Economique Territoriale)** serait reversé par l'Etat, on ne sait dans quelles conditions.

Je rappelle, pour mémoire, que :

- < 1 255 000 € + 179 000 d'études + 20 000 d'assurance dommage-ouvrages etc... sont prévus pour le siège de la Communauté. MAIS il semblerait que tous les corps de métier n'aient pas soumissionné pour les travaux, ce qui inévitablement, aura pour conséquence une hausse sensible du montant des travaux estimés.
- < 1 000 000 € d'achats fonciers divers.
- < Je ne citerai que ces 2 montants pris au hasard pour ne pas effrayer nos concitoyens.

Je suis inquiet, surtout par le montant astronomique des dépenses effectuées par la dite communauté des Communes, à un moment où personne ne sait le financement pour 2010 et 2011. Ne pourrait-on surseoir de quelques temps aux dépenses les plus importantes, non vitales afin de délibérer dans un contexte beaucoup plus serein ?

Y a-t-il quelqu'un, lors des séances plénières qui s'inquiète comme moi, et surtout, y a-t-il des réponses apportées par le Président, et si oui, pouvez vous nous en faire part. Dans le cas contraire, la question pourrait elle être posée dans un proche avenir.